



A notre époque, certains comportements sont devenus des habitudes : trier ses déchets, aplatir les bouteilles de PET, trier les bouteilles par couleurs avant de les jeter dans la benne, écraser les boîtes de conserve, etc.

Malheureusement il y a encore des personnes qui ne jouent pas le jeu et qui pénaliseront toute une population ! En effet, si la situation de s'améliore pas prochainement, la Municipalité prendra la décision de clôturer la déchetterie qui se trouve sur la place près de la halle de gymnastique et à en limiter strictement l'accès.

Pour éviter d'en arriver à de telles extrémités, nous vous rappelons ces quelques points :

- Nous vous encourageons à ramener vos bouteilles en PET dans les grandes surfaces où vous faites vos achats plutôt que de surcharger les containers de la commune.
- Il est strictement interdit de déposer vos sacs à ordures, du vieux papier ou tout autre déchet directement dans le hangar des travaux publics sur la place de gymnastique. Ces déchets doivent être déposés sur les points jaunes prévus à cet effet aux dates qui correspondent à ces ramassages.
- Il n'est pas permis de déposer de la vaisselle cassée sur la benne à verre qui n'est pas prévue à cet effet.
- Une benne est à votre disposition auprès de l'entreprise De Luca à Moutier pour vos petits déchets de chantier (prière de prendre rendez-vous directement auprès de l'entreprise au 032 / 493.10.92).
- Concernant les déchets carnés, notre commune est affiliée au centre de Tavannes. Si vous avez des petits animaux à évacuer, nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec M. Jean-Luc Niederhauser (employé de la voirie) qui déposera ces dépouilles dans un congélateur spécialement pour cela.

Le Conseil municipal remercie les personnes qui respectent les consignes susmentionnées et toutes celles qui voudront bien les appliquer à l'avenir. Le Secrétariat municipal reste à votre disposition pour tout éventuel renseignement complémentaire.